



AFJ spécial partenariats – juin 2021



NOS PARTENAIRES NOUS ACCOMPAGNENT, PROFITEZ DES AVANTAGES !

Les accords de partenariats contractés par la FNAR au profit des adhérents des associations-membres ont fait l'objet, courant mars et avril, de plusieurs présentations sous forme de visio-conférences dans la mesure où les conditions sanitaires ne nous permettaient pas de nous voir en présentiel.

Ces expériences, dont les retours sont très positifs, nous ont convaincus de partager à plus grande échelle, dans le présent AFJ spécifique, le fruit des travaux divers qui ont fait évoluer ce domaine des partenariats par lequel la FNAR offre un service aux associations, en participant activement à l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités.

En effet, les accords contractés donnent accès à diverses facilités, réductions tarifaires, conditions préférentielles, etc. C'est grâce à la dimension nationale et au nombre global des adhérents de ses associations-membres que la FNAR peut négocier et obtenir ces conditions privilégiées. Ce domaine, dans lequel la FNAR s'est engagée comme dans les autres sans contrepartie pour elle-même, fait partie intégrante des services bénévoles pour la défense des retraités et à leur bénéfice.

Toutes les informations figurent très clairement sur notre site internet et nous nous proposons de vous guider afin que vous puissiez tirer le meilleur profit des informations qu'il contient.

Sur le site www.fnar.info, la page de l'onglet **Avantages-partenaires** se présente ainsi :

